



BAIGORRIKO HERRIA

COMMUNE DE
SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

Compte rendu du Conseil Municipal du 08.10.2021

Date de convocation : 01/10/2021

Séance ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel Coscarat, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : Jean-Michel Coscarat, Annie Juantorena, Bernadette Mousquès, Marie-Agnès Haristoy, Maddalen Dupuy, Isabelle Arangoits, Hélène Deguiraud, Antton Curutcharry, Daniel Ithurburua, Betti Bidart, Betti Olçomendy, Jean-Paul Bibes

Absent représenté : Sébastien Clauzel par Maddalen Dupuy

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bibes

Assistent également Cécile Larue, secrétaire générale

Début : 20:35

Ordre du jour :

N° ordre	Ordre du Jour	Vote
0	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27/08/2021	Unanimité
1	Approbation de la charte locale de promotion de la langue basque Cette charte est basée sur la charte européenne des langues régionales ou minoritaires afin de promouvoir la langue basque	Unanimité
2	Instauration de la tarification sociale des cantines Constat national que le prix de la cantine dissuade certaines familles défavorisées. Certains n'ont pas un repas complet équilibré par jour. Aujourd'hui, la commune participe de 0,5€ par repas, quelles que soient les ressources de la famille. L'objectif est de mieux répartir ce budget sur les familles qui ont le plus besoin. ➔ Etude à faire selon les quotients familiaux des familles pour adapter au mieux les aides. Les familles vont être sollicitées afin de communiquer leurs quotients	Reporté

3	<p>Approbation du rapport CLECT (commission locale de d'évaluation des charges transférées) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque</p> <p>La CLECT s'est réunie le 15 septembre 2021 et a émis un rapport concernant l'évaluation de charges transférées ; chaque commune doit approuver ce rapport par délibération. Cette approbation est nécessaire pour la fixation des attributions de compensation</p>	Unanimité
4	<p>Autorisation de signature par le Maire de l'acte de rétrocession par l'EPFL à la Commune du terrain Borciriette (ancien terrain Olçomendy)</p>	Unanimité
5	<p>Décisions modificatives de budget</p> <p>Il est nécessaire pour cet acte de rétrocession de modifier certains articles du budget primitif</p>	Unanimité
6	<p>Approbation jumelage avec Tafalla. Constitution d'une Commission de jumelage et désignation de ses représentants</p> <p>M. le Maire expose les raisons qui conduisent à envisager un jumelage avec la Commune de Tafalla (des liens d'amitié se sont tissés entre ces deux communes depuis une quarantaine d'années et lors d'événements comme Nafarroaren Eguna....) Dans cette perspective, il propose la mise en place d'un jumelage avec la Commune de Tafalla, la constitution d'une commission de jumelage et d'accepter les termes d'une charte de jumelage dont le projet a été transmis à chaque conseiller municipal.</p> <p>Les représentants du Conseil Municipal au Comité de jumelage sont Maddalen Dupuy, isabelle Arangoits et Betti Bidart.</p>	Unanimité
7	<p>Fixation redevance annuelle occupation domaine public distributeur</p> <p>Distributeur de charcuterie sur le parking du complexe sportif La redevance est fixée à 7% du CA annuel, révisable chaque année</p>	Unanimité

Questions diverses

-

Fin : 22 00

Compte-rendu affiché conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales